

Insertion des personnels handicapés à l'Éducation nationale

Résumé du projet :

Avec la Loi du 11 février 2005, l'Éducation nationale voit deux de ses obligations renforcées : d'une part, elle se doit d'offrir aux enfants handicapés une scolarisation en milieu ordinaire et d'autre part, elle se doit d'employer des travailleurs handicapés à hauteur de 6% de son effectif. Après une description de la politique handicap en faveur des personnels de l'Éducation nationale, cette étude exploratoire se centrera sur une académie, sélectionnée suite à l'étude des projets académiques des académies métropolitaines. L'académie retenue devra présenter un volet concernant les personnels handicapés dans son projet académique. Deux niveaux seront explorés à l'aide d'entretiens semi-directifs : le niveau académique (en interrogeant les personnels en charge de la mise en œuvre de cette politique et en étudiant les documents produits par l'académie) et le niveau des établissements. Au niveau des établissements, deux séries d'entretiens seront conduites, l'une avec des chefs d'établissement et l'autre avec des agents en situation de handicap (à la fois des enseignants et des agents administratifs). L'idée est de rencontrer les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre de cette politique handicap afin d'explorer et de croiser différents points de vue.

Mots clés :

Inclusion sociale, inclusion scolaire, éducation nationale, personnels handicapés, enfants handicapés

Coordonnateur principal :

Agnès Ducros (MD, PhD)

Responsable de formation de la filière des Médecins de l'Éducation nationale / Sociologue

EHESP – Direction des études / Département des Sciences humaines et sociales

Agnes.Ducros@ehesp.fr

Partenaires envisagés :

Marie-Renée Guével

Ingénieure de recherche, EHESP

Coordinatrice du programme « Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique »